



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille quatorze, le treize novembre à vingt-heures heures**

Le Conseil Municipal de VOUJEAUCOURT, convoqué le 5 novembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine VOIDEY

**Présents** : MM. et Mmes Martine VOIDEY – Daniel GILLOZ – Corinne PETER – Franck HELET – Maryline GINESTE – Jacques BEUCLER – Christine BEAUFILS – Joëlle PRETOT – Christian DAMINELLI – Arlette LAROYE – Patrick DUCOMMUN – François GHIELMINI – Richard SENAC – Colette SANCEY – Julien BOURGEOIS – Olivier KNEPPERT – Alain MONNIEN – Joël BARTHOULOT – Marie-France VILLALONGA – Maryline SCALABRINI.

**Absentes excusées** : Madame Christine VILLECOURT – Madame Amina MANSOURI – Madame Mathilde LAVILLE.

**Procurations** :

Madame Christine VILLECOURT donne procuration à Madame Martine VOIDEY.

Madame Mathilde LAVILLE donne procuration à Monsieur Alain MONNIEN.

**Secrétaire** : Madame Maryline GINESTE

23 membres en exercice

20 membres présents

---

**Ordre du jour** :

1. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
2. Modification du tableau des emplois.
3. Demande de subvention – Création de trois terrains de pétanque couverts
4. Convention de transfert – modification de la domanialité.
5. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2015.
6. Convention de droit de passage.
7. Subvention de ravalement de façades.
8. Convention avec le Conservatoire de Pays de Montbéliard Agglomération.
9. Communication du rapport d'activité 2013 de Pays Montbéliard Agglomération.

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY ouvre la séance.

✓ **Approbation du compte-rendu du mercredi 24 septembre 2014.**

Madame Martine VOIDEY demande l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2014.

Monsieur Alain MONNIEN indique que suite à sa demande lors de sa précédente séance, il confirme qu'il a reçu le compte-rendu du 6 février 2014. Il suggère que celui-ci soit adressé aux anciens conseillers.

Monsieur Patrick DUCOMMUN relève une petite erreur. Son intervention page 17 au sujet «de la différence de coût par rapport aux autres associations et de la différence de coût avec l'intervention avec le RIFAM» a été attribuée à Madame Martine VOIDEY.

Madame Martine VOIDEY prend en compte cette remarque.

Moyennant cette petite modification, le compte-rendu du 24 septembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

✓ **Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.**

Madame Martine VOIDEY informe de la décision prise dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Décision n° 34/2014 du 21 octobre 2014 : Le marché annuel de bois façonnés – grumes et stères – pour la campagne 2014/2015 est confié à l'Entreprise Forestière MASSON Pierre Alain – 25310 VILLARS LES BLAMONT pour un volume estimé de 244 m<sup>3</sup> et environ 150 stères de bois de chauffage, aux tarifs suivants :

Grumes :

- Abattage/façonnage : 11 € H.T. le m<sup>3</sup> de grume abattu
- Débardage : 7,20 € H.T. le m<sup>3</sup>

Stères :

- Fabrication : 24 € H.T. le stère
- Livraison : 8 € H.T. le stère

Câblage :

- 55 € H.T. l'heure de câblage

Châblis :

- Abattage/Façonnage châblis : 11,50 € H.T. le m<sup>3</sup>
- Débardage châblis : 7,20 € H.T. le m<sup>3</sup>

Mise à terre des Ø 35 et + en parcelles 2\_a2 + 11\_r + 21\_r hors stères fabriqués : prix forfaitaire de 30 €/heure

## **1. ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que par voie de délibération du 25 Septembre 2008 le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Par cette même délibération, ont été définies les modalités de la concertation devant être conduites jusqu'à l'arrêt du projet. Ces mesures de concertation ont été effectives sous diverses formes de mars 2009 à novembre 2014. Un bilan en a été tiré dont le Conseil Municipal a pu prendre connaissance.

Madame le Maire indique qu'au moment de l'ébauche de l'avant-projet du P.L.U., sont intervenues diverses réformes législatives dont notamment les lois dites GRENELLE II et ALUR. Les nouvelles contraintes législatives ont été prises en compte. Les échanges avec les personnes publiques associées (notamment Etat, PMA, Conseil Général et Chambre d'Agriculture) ont conduit à préciser le projet qu'il est proposé d'arrêter ce soir.

Madame Martine VOIDEY remercie Madame Valérie COLLEU du Cabinet Prélude pour sa présence et lui laisse la parole pour la présentation du projet.

### ***POWER POINT DE PRESENTATION***

Monsieur Alain MONNIEN remarque que c'est la dernière fois qu'un P.L.U. est soumis au Conseil Municipal. A partir de 2017, le Plan Local d'Urbanisme relèvera de la compétence de l'Agglomération et deviendra le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Madame Valérie COLLEU remarque que cela dépend des communes membres de l'agglomération et note que la Loi a introduit la notion de minorité de blocage qui pourra remettre en cause la prise de compétence.

Monsieur Julien BOURGEOIS rappelle que l'objectif du P.L.U.I. est de renforcer la centralité. Concernant le projet de P.L.U., il demande s'il est judicieux de créer un bâtiment derrière le collège.

Madame Valérie COLLEU indique que cet endroit est idéal pour implanter une Salle des Fêtes.

Monsieur Franck HELET rappelle qu'en amont de cette présentation, il y a eu une consultation.

Madame SCALABRINI remarque que les zones AU ont été limitées.

Madame Valérie COLLEU indique que certaines zones ont été requalifiées en zones agricoles et naturelles.

Monsieur Julien BOURGEOIS demande quelle est la position de PMA par rapport à la Z.A.C de la Cray.

Madame Valérie COLLEU précise que cette zone reste une zone d'activité communale ou commerciale.

Monsieur Julien BOURGEOIS précise que la Commune de VOUJEAUCOURT est loin de la densité du SCOT.

Madame Valérie COLLEU répond que la Commune tend à s'en rapprocher.

Monsieur Alain MONNIEN demande le choix de zonage de l'ancienne usine EDF est maintenu dans le P.L.U.

Madame Valérie COLLEU confirme que qu'il n'y a pas de changement à cet endroit.

Monsieur Alain MONNIEN remarque que la zone du Montadry a été requalifiée et que les constructions ne pourront plus se faire.

Madame Martine VOIDEY indique que de toute manière, la zone n'était pas urbanisable dans l'immédiat et précise que cette zone redevient urbanisable à plus ou moins long terme.

Madame Maryline SCALABRINI demande si les Conseillers Municipaux peuvent être destinataires du diaporama.

Madame Martine VOIDEY confirme que ce document sera envoyé avec le compte-rendu.

Monsieur François GHIELMINI souligne la qualité de la réflexion sur le devenir du centre bourg notamment le développement des commerces de proximité.

Monsieur Julien BOURGEOIS indique que PMA engage une réflexion sur le SCoT. Cela peut-il avoir un impact sur le P.L.U. ?

Madame Valérie COLLEU indique que la réflexion n'entraînera pas de révision mais seulement des petits ajustements.

Monsieur Alain MONNIEN rappelle qu'en 2008, il y a avait eu un fort mouvement des propriétaires du secteur «Sous le Tâtre.».

Madame Martine VOIDEY explique que l'esprit qui prédominera l'aménagement du secteur «Sous le Tâtre», sera celui de l'éco-quartier. Elle rappelle la complexité de développer une telle zone. Il est difficile de faire comprendre aux propriétaires qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent sur leur terrain. Mais de la même manière, la Commune décline les règles d'urbanisme en vigueur et n'a pas la liberté de faire ce qu'elle veut quand elle veut. L'occupation des sols relève de contraintes qui s'imposent à tous les niveaux.

Madame Valérie COLLEU précise que l'urbanisation de ce secteur n'est pas envisageable à l'heure actuelle.

Madame Martine VOIDEY remercie Madame COLLEU pour cette présentation très complète.

Monsieur Joël BARTHOULOT rappelle que la Commune avait fait l'acquisition de la Ferme Etalon. Il souhaite connaître l'avancement du dossier.

Madame Martine VOIDEY indique que la Commune a lancé une étude auprès de HDL pour la requalification de la ferme. L'objectif est de permettre une offre de mixité sociale.

Madame Martine VOIDEY rappelle les grandes lignes du bilan de concertation.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de P.L.U. sur l'ensemble du territoire de la Commune de VOUEAUCOURT.

## **2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que dans le cadre des avancements de grade approuvés par la Commission Administrative Paritaire (Centre de Gestion du Doubs), il convient d'actualiser le tableau des emplois, comme suit :

<b>Suppression</b>	<b>Création</b>	<b>Filière</b>	<b>Date d'effet</b>
1 poste d'adjoint technique - 1ère classe	1 poste d'adjoint technique principal - 2ème classe	Technique	01/01/2015
2 postes d'agent de maîtrise	2 postes d'agent de maîtrise principal	Technique	01/01/2015
1 poste de technicien	1 poste de technicien principal - 2ème classe	Technique	01/01/2015

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme présenté ci-dessus.

## **3. DEMANDE DE SUBVENTION – CREATION DE TROIS TERRAINS DE PETANQUE COUVERTS**

Monsieur Daniel GILLOZ expose au Conseil Municipal qu'aujourd'hui, le Club de pétanque dispose de 5 terrains extérieurs. Afin de lui permettre de pratiquer cette activité tout au long de l'année, la Commune envisage de créer 3 terrains de pétanque couverts.

Après une première consultation, le choix s'est porté sur une structure modulaire dont les principales caractéristiques sont une membrane en PVC à armure Jersey translucide pour une luminosité naturelle, une charpente en acier galvanisé, un éclairage par LED, des cloisons amovibles. Bien évidemment, les matériaux utilisés sont conformes aux normes de sécurité, notamment de résistance au feu, aux vents extrêmes et à la neige.

Le coût estimatif de ces travaux est de 60 000 € H.T. Cet aménagement est éligible à une subvention du Conseil Général.

Madame Martine VOIDEY indique qu'une présentation détaillée aura lieu ultérieurement. La délibération permet de déposer une demande de subvention. Elle rappelle que le club de pétanque représente un lien social, un point de rencontre entre les générations.

Monsieur Alain MONNIEN indique qu'il faut penser à une convention entre le club et la Commune.

Monsieur Joël BARTHOULOT demande si ce projet a été prévu au budget.

Madame Martine VOIDEY indique que ce projet sera prévu au budget 2015.

Madame Marie-France VILLALONGA demande si l'emplacement de ces terrains est définitif.

Monsieur Daniel GILLOZ confirme que l'emplacement a été décidé en lien avec l'association de pétanque.

L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ, entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Coût des travaux : 60 000 € HT
  - Conseil Général : 16 554 €
  - Fonds libres : 43 446 €
- autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général,
- demande l'autorisation de procéder aux travaux avant la réception définitive de la décision attributive de la subvention.

#### **4. CONVENTION DE TRANSFERT – MODIFICATION DE LA DOMANIALITE.**

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que suite à l'aménagement de l'entrée de ville, une contre-allée a été réalisée le long de la RD 126 pour sécuriser l'accès des riverains.

Madame Maryline SCALABRINI demande où se situe exactement cette contre-allée.

Madame Martine VOIDEY explique que la contre-allée se situe le long de la Grande Rue et permet la desserte des propriétés riveraines.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- le déclassement de la section de la contre-allée du domaine public routier départemental et se prononce sur l'intégration de cette section dans le réseau routier communal. Cette décision permettra d'intégrer ces linéaires dans la voirie communale et d'abonder ainsi le montant des dotations dès 2015,
- le Maire à signer la convention de transfert avec le Conseil Général.

#### **5. ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2015.**

Pour mémoire, la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Voujeaucourt, d'une surface de 152,20 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, relève du Régime forestier. La forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 17 mars 2013. Conformément à ce plan de gestion, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la Commune des responsabilités et des obligations, notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de son aménagement. Ces documents sont consignés dans un dossier s'imposant à tous.

Chaque année, le Conseil Municipal doit approuver l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice en cours.

Parcelle	Surface parcourue	Nature de la coupe	Volume indicatif
14_a2	8,46 ha	Amélioration	550 m <sup>3</sup>

## **6. CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE.**

Monsieur Franck HELET expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exploitation de la parcelle 2 de la forêt communale de Voujeaucourt pour la saison 2014/2015, la Commune sollicite un droit de passage sur la parcelle BB 58 (Combe Boichard) appartenant à Monsieur François JACQUET pour faciliter le passage des engins de l'exploitant forestier mandaté par la Collectivité.

Les travaux d'évacuation des bois se feront en longeant les limites boisées de la parcelle. En compensation, des travaux de débroussaillage et d'élagage seront réalisés en bordure des parcelles ZC 90, ZC 91 et BB 58. Les Services Techniques effectueront ces tâches au moyen d'une machine type Epareuse. La durée de travail dédiée à ces travaux ne devra pas excéder 4 heures. L'exécution des travaux se fera après la période hivernale, lorsque le véhicule porte-outils sera à nouveau disponible.

La convention sera valable à compter de sa signature et jusqu'au 30 juin 2015.

L'exposé de Monsieur Franck HELET entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de droit de passage avec Monsieur François JACQUET, propriétaire de la parcelle BB 58.

## **7. SUBVENTION DE RAVALEMENT DE FAÇADES.**

Monsieur Franck HELET présente au Conseil Municipal une demande de subvention de ravalement de façades qui a été examinée favorablement par la Commission «Aménagement et Patrimoine». Il énonce les conditions d'attribution de cette subvention dont le montant s'élève à 30 % du montant H.T des travaux avec un plafonnement à 1 250 €.

Madame Maryline SCALABRINI note une petite erreur dans l'adressage du local qui est situé au 40, grande rue et non au 42.

L'exposé de Monsieur Franck HELET entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission «Aménagement et Patrimoine» et d'attribuer conformément au règlement, une subvention de :

- 1 250 € à Monsieur Romain MENETRIER pour un bâtiment situé 40, grande rue à VOUJEAUCOURT.

## **8. CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.**

Madame Corinne PETER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses activités, la crèche municipale «La Pomme Bleue» met en place un atelier musical. Pour l'année scolaire 2014/2015, 14 séances sont prévues pour un montant total de 331,38 € + 62,72 € de frais de déplacement. Cette dépense sera imputée sur le budget du RIFAM. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec le Conservatoire de Pays Montbéliard Agglomération.

L'exposé de Madame Corinne PETER entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec le Conservatoire de Pays Montbéliard Agglomération pour un atelier musical à la crèche municipale sur la base de 14 séances pour un montant de 331,38 € + 62,72 € de frais de déplacement.

## **9. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE PAYS MONTBELIARD AGGLOMERATION.**

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que conformément aux termes de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2013 de Pays Montbéliard Agglomération doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Elle s'assure que chaque conseiller municipal a bien été destinataire de ce document, qui reflète de façon assez exhaustive les différentes politiques conduites par l'agglomération, soulignant la poursuite des efforts sur les dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement.

Madame Martine VOIDEY demande si la lecture du document appelle des remarques.

Madame Maryline SCALABRINI indique qu'elle n'a pas eu la même lecture que Madame le Maire de ce document.

Elle fait la déclaration suivante :

«Autosatisfaction. C'est le mot qui me vient à l'esprit après lecture de ce rapport d'activité 2013. On nous parle de budget maîtrisé et volontaire alors qu'en six années de mandature, la dette a été multipliée par six presque sept, passant de 18,5 millions d'euros à 126 millions d'euros. (ne sont pas compris les 40 millions d'euros empruntés en toute fin de mandature pour financer le THNS ex-Cadencité).

La folie des grandeurs en période de crise, c'est tout simplement irresponsable. Se féliciter d'avoir obtenu le prix «Cap Com» grâce à la caravane itinérante Airstream, c'est bien mais il aurait fallu préciser que cela a coûté cinquante-trois mille euros (53 000 €) aux contribuables et qu'elle est abandonnée et en train de moisir au fond d'un local de PMA. Un peu cher la récompense à mon sens.

Rien non plus concernant les trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille euros (3 283 000 €) dépensés uniquement pour les frais d'étude du projet Cadencité. J'espère que l'heureux bénéficiaire est reconnaissant, il est devenu millionnaire sans même jouer au loto.

La liste est encore bien longue et j'invite donc les concitoyens à consulter le Compte Administratif 2013 qui reflète l'étendue des dégâts.

Je dois reconnaître que quand François Hollande répond à un journaliste :

«Non, les emplois d'avenir ça ne coûte rien, c'est l'Etat qui paye »

Le message est clair. François Hollande semble oublier que l'argent de l'Etat est celui du contribuable. Comment s'étonner alors que sous la présidence de Jacques Hélias, PMA se soit senti autorisé à dépenser autant sans compter faisant rimer Socialisme avec Royalisme.

On dépense l'argent public sans aucun résultat et l'on persiste sans se poser de question au risque de conduire le Pays à la ruine.

Malgré tout, j'ai une raison de me réjouir. La nouvelle équipe en place à PMA a pris de suite les mesures nécessaires pour endiguer l'hémorragie et ainsi elle tentera de léguer à nos enfants et petits-enfants autres chose que des dettes.»

Martine Voidey rétorque que nous sommes au sein du Conseil municipal de la ville de Voujeaucourt, et qu'il ne faut pas se tromper de débat : l'objet est bien ici de traiter des affaires de la ville, pas de faire de la politique, elle-même se gardant bien d'aborder dans cette enceinte l'affaire Bygmalion ou la façon dont Nicolas Sarkozy dépense l'argent de l'UMP.



Elle ajoute que si la dette de PMA a augmenté au cours de la mandature, c'est d'abord pour financer les projets initiés sous la présidence de Louis Souvet, tels l'Axone, le Molocco, la Damassine ou l'île en mouvement (dont le coût a d'ailleurs été divisé par deux), que le seul gros investissement du mandat décidé par la précédente majorité pour les loisirs est la Citédo.

D'autres investissements ont concerné le développement économique, permettant la création de Technoland 2. Il serait parfaitement malvenu de critiquer ces dépenses, grâce auxquelles des centaines d'emplois sont créés sur notre territoire dans le cadre d'une diversification économique, comme c'est le cas avec Hermès.

Elle confirme le coût de la communication pour Caden'Cité, mais le revendique et s'en dit très fière : en effet, il était nécessaire de communiquer sur le projet de transport à haut niveau de service. Vice-présidente en charge de la communication, elle se dit fière du choix original de l'Airstream qui a permis d'obtenir un prix national et ainsi de contribuer à l'image de marque de notre territoire. Le choix d'une campagne d'affichage sur des panneaux 4X3 aurait coûté beaucoup d'argent aussi, sans avoir les mêmes retombées. Et que ce bus soit remis n'a rien d'étonnant : comme une campagne d'affichage, la campagne avait une durée déterminée. Mais contrairement aux affiches, il peut servir à nouveau pour autre chose.

Elle ajoute puisque l'on est sur ce sujet que le changement de nom décidé par la nouvelle majorité aura un coût aussi, qu'il faudra communiquer à nouveau, alors que les habitants du pays de Montbéliard avaient intégré le nom du futur réseau de transport public. Enfin elle signale qu'elle est intervenue lors du dernier conseil de communauté pour demander des garanties quant au maintien d'un service de bus suffisant pour irriguer Voujeaucourt, certaines rumeurs laissant craindre une réduction des fréquences, sans pour autant obtenir de garanties claires de la part du Président. Elle suggère que l'énergie soit plutôt portée sur la défense des intérêts futurs de la commune que sur la critique du passé.

Le rapport d'activité 2013 de Pays Montbéliard Agglomération a été transmis et porté à connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal.

22heures 25 : La séance est levée.

## LISTE DES DELIBERATIONS

### VOTEES EN SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Clôture de la concertation préalable et arrêt du projet de P.L.U.
2	Modification du tableau des emplois
3	Demande de subvention – Création de trois terrains de pétanque couverts
4	Convention de transfert – modification de la domanialité
5	Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2015
6	Convention de droit de passage
7	Subvention de ravalement de façades
8	Convention avec le Conservatoire de Pays de Montbéliard Agglomération
9	Communication du rapport d'activité 2013 de Pays Montbéliard Agglomération